

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **13 janvier 2014**

Délibération n° 2014-4454

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Pôle de compétitivité Techtera - Attribution d'une subvention à l'association Techtera pour son programme d'actions 2014

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 janvier 2014

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 janvier 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Assi (pouvoir à M. Calvel), Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Genin (pouvoir à M. Jacquet), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Bernard R.), M. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Pallega, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand.

Conseil de communauté du 13 janvier 2014**Délibération n° 2014-4454**

commission principale : développement économique

objet : **Pôle de compétitivité Techtera - Attribution d'une subvention à l'association Techtera pour son programme d'actions 2014**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 décembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Labellisé en juillet 2005, Techtera est le pôle de compétitivité centré sur les textiles techniques et matériaux souples de la région Rhône-Alpes. Il a vocation à accroître la compétitivité des entreprises par le biais de l'innovation collaborative.

L'ambition stratégique du pôle Techtera consiste à développer une filière industrielle basée sur 3 axes complémentaires :

- soutenir l'innovation technologique et lever les verrous technologiques, organisationnels, structurels ou de marché,
- faciliter la montée en puissance de l'innovation dans les très petites entreprises (TPE) et petites et moyennes entreprises (PME) en leur offrant un environnement facilitateur et incitateur,
- porter les innovations sur les marchés en développement.

Sa position de leader européen sur les textiles fonctionnels est désormais reconnue. En effet, le territoire rhônalpin produit 12,5 % du tonnage européen (plus de 300 000 tonnes) représentant près de 2 milliards de chiffre d'affaires, concentre 10 000 emplois qualifiés et se compose d'un tissu régional très dynamique regroupant 140 entreprises parmi lesquelles des leaders mondiaux (Porcher, Ferrari, Hermès). La présence de centres techniques et acteurs académiques notoires tels que l'Institut français du textile et de l'habillement (IFTH), l'Institut textile et chimique de Lyon (ITECH), l'Institut national des sciences appliquées de Lyon (INSA), l'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL1) vient confirmer ce leadership.

a) - Objectifs

A travers l'action du pôle, la Communauté urbaine de Lyon souhaite faire émerger des projets collaboratifs et favoriser la production d'innovations génératrices de valeur ajoutée, conforter l'ancrage des entreprises, promouvoir les compétences locales, renforcer les liens entre les entreprises locales et les centres de recherche et développement (R&D) pour développer l'innovation, la collaboration entre les grands groupes et les PME, renforcer la filière locale et encourager la création d'emplois. Techtera représente un des atouts essentiels de la politique de développement économique en faveur de la filière des écotechnologies que la Communauté urbaine met en œuvre.

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2013

Par délibération n° 2013-3916 du Conseil du 27 mai 2013, la Communauté urbaine a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 75 000 € au profit de l'association Techtera dans le cadre de son programme d'actions 2013 relatif à l'animation du pôle de compétitivité Techtera.

Fin 2013, le pôle compte 116 adhérents dont 90 entreprises, parmi lesquelles 71 PME, 23 centres de formation et de recherche. Le programme d'actions 2013 s'est, notamment, traduit par :

- l'organisation de 14 "ateliers de l'innovation" répartis sur les thématiques des axes stratégiques du pôle (valorisation du carbone dans les composites, la chromatogénie par exemple) et de 3 ateliers compétitivité sur le financement de la croissance, la normalisation dans le processus d'innovation et la protection de l'information et la sécurité économique,
- l'animation d'un atelier valorisation sur les résultats du projet Silicotex,
- l'animation d'un atelier textile grands comptes visant à mettre des PME en relation avec les donneurs d'ordre potentiels et à transférer les technologies textiles vers des secteurs non textiles,
- l'animation du programme européen "Euromatière" commun aux pôles Axelera, Plastipolis et Techtera ayant pour objet la sensibilisation des PME aux projets européens,
- l'accompagnement de 22 projets collaboratifs dont 3 financés par l'Union européenne, 7 à travers le fonds unique interministériel (FUI), un projet structurant pour les pôles de compétitivité (PSCP) pour un montant total de 11 M€ de financement public,
- la création de la base de données de 117 savoir-faire rares dans le cadre de l'action Cart'Tex,
- en termes de communication : la refonte du site internet, la diffusion de communiqués de presse, la participation collective de 4 entreprises au salon JEC à Paris et de 5 entreprises au salon JEC de Boston, la participation au salon Pollutec avec un stand interpôle (Techtera, Plastipolis, Trimatex et Viameca),
- l'accueil d'une délégation japonaise de 11 personnes (Japan chemical fiber association, universitaires, PME).

c) - Bilan

Les actions poursuivies par le pôle de compétitivité Techtera présentent un bilan satisfaisant par rapport aux prévisions initiales.

Les missions de montage de projets collaboratifs de recherche et développement, l'accompagnement des PME vers l'innovation, la structuration de projets labellisés dans le cadre du programme d'investissements d'avenir ont permis de mobiliser les facteurs principaux de la compétitivité et de générer de la croissance et des emplois dans l'agglomération.

d) - Programme d'actions pour 2014 et plan de financement prévisionnel

Sur la base de la mise en application de la nouvelle stratégie 2013-2018, suite à l'évaluation nationale des pôles conduite en 2012, le pôle Techtera interviendra en 2014 sur :

- la gestion de la propriété industrielle pour la filière textile à travers 2 projets : les projets Tex Shield et Ecolastane,
- l'accompagnement de projets collaboratifs de recherche et développement du montage jusqu'au financement,
- des actions de communication et de valorisation : la diffusion de 11 lettres d'informations en anglais, rapports d'activité et success stories en anglais, l'amélioration du référencement des sites en anglais et en allemand,
- des actions de collaborations et d'interclustering : le projet "Textile 2020" cluster européen pour les matériaux et textiles avancés qui associe 8 clusters textiles européens pour des actions de développement international et Cart'Tex, base de données de savoir-faire industriels textiles à appliquer à d'autres secteurs industriels afin de porter les innovations sur des marchés en développement,
- la structuration du projet Mistral en lien avec le projet de l'association ouvrière des compagnons du devoir et du tour de France,
- l'organisation d'une dizaine d'"ateliers de l'innovation" répartis sur les thématiques des axes stratégiques du pôle et en partenariat avec les autres pôles de compétitivité et clusters de l'agglomération (innovation textile et lumière, couleur-colorants-teintures, compétitivité-doctorant par exemple),

- la participation au salon JEC à Paris en collaboration avec Axelera et Plastipolis (Composite Rhône-Alpes) avec un stand collectif de 8 entreprises, la participation aux Rencontres textiles santé organisées par le pôle des technologies médicales.

Le budget prévisionnel du pôle de compétitivité Techtera pour l'année 2014, d'un montant de 1 094 385 €, est présenté ci-dessous :

Budget prévisionnel 2014 pour le suivi et le financement des porteurs de projet

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
frais généraux	55 000	<i>Produits de gestion :</i>	
personnel salarié	427 335	cotisations	207 217
locations	52 450	prestations	24 000
honoraires prestataires	47 400	prestations de services (salons)	33 810
impôts et taxes	14 200	<i>Subventions :</i>	
stratégie, innovation, écosystèmes	49 000	Union européenne	18 842
missions stratégie & prospectives	75 000	Etat	209 000
développement international	10 000	Région Rhône-Alpes	301 516
promotion et communication	199 000	Communauté urbaine de Lyon	75 000
subventions reversées aux exposants des salons	45 000	autres collectivités	35 000
participation des industriels	120 000	soutien profession	70 000
		participation des industriels	120 000
Total	1 094 385	Total	1 094 385

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 75 000 € au profit de l'association Techtera dans le cadre de son programme d'actions 2014.

Ce financement est destiné, d'une part, à soutenir les actions d'animation et de promotion locales et internationales du pôle ainsi que les actions de soutien au développement des PME mises en œuvre par l'association Techtera ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 75 000 € au profit de l'association Techtera dans le cadre de son programme d'actions 2014 relatif à l'animation du pôle de compétitivité Techtera,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association Techtera définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 6574 - fonction 90 - opération n° 0P02O2864.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 janvier 2014.